

Le SIAAP s'engage pour développer l'accès à l'assainissement des populations des pays en voie de développement

Une démarche institutionnelle structurée

Initiée depuis plus de dix ans, la politique de coopération internationale du SIAAP se développe désormais dans le cadre de la loi Oudin Santini qui autorise les collectivités à consacrer 1% de leurs ressources à ce type d'actions de solidarité. Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, le SIAAP a mis en place auprès de la Présidence une Mission des Relations internationales encadrée par une commission d'élus issue du Conseil d'Administration. Cette mission s'attache à la mise en œuvre d'une démarche cohérente, articulée autour de quatre idées-forces : cibler les actions en fonction des compétences existantes, apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de compétences, favoriser l'implication des autorités et de la population locales dans une démarche de développement durable.

Une politique fondée sur le partenariat

Qu'il soit moteur d'un projet ou sollicité pour ses compétences, le SIAAP conduit une politique de coopération décentralisée fondée sur le partenariat avec les collectivités et institutions de l'agglomération parisienne. Ce principe s'inscrit parmi les orientations qu'a présentées le Président du SIAAP, Maurice Ouzoulias, à l'occasion du quatrième Forum Mondial de l'Eau à Mexico en 2006. Le SIAAP entend ainsi apporter sa contribution aux objectifs du Millénaire fixés le 8 septembre 2000 par 191 pays membres de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux sales, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement. **Ce sont encore 2,6 milliards d'habitants qui n'ont encore aujourd'hui pas d'accès à un assainissement de base.**

Un devoir de coopérer dans l'action

Les actions mises en œuvre et financées par le SIAAP répondent à trois types d'enjeux :

- politiques (partenariat et gouvernance locale),
- économiques (enjeux et moyens locaux, budget)
- environnementaux (pérennité et choix des techniques adaptées, sensibilisation aux risques),

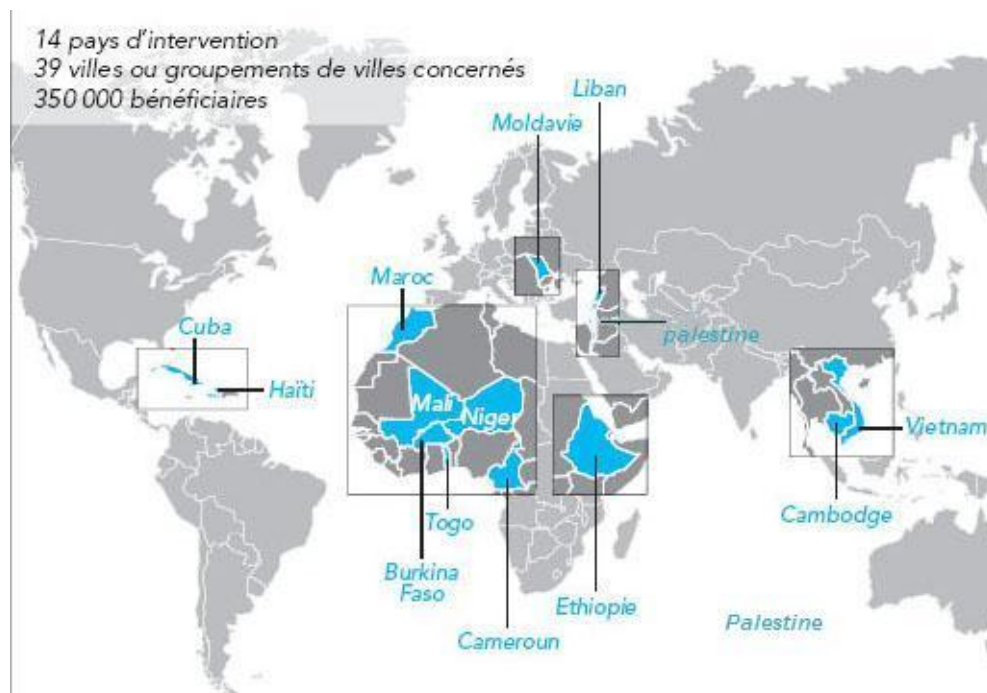
qui doivent permettre d'apporter aux populations locales une amélioration en matière d'assainissement des eaux sales adapté au contexte local et le plus durable possible car soutenable.

Les actions mises en œuvre et financées par le SIAAP répondent à trois types d'intervention :

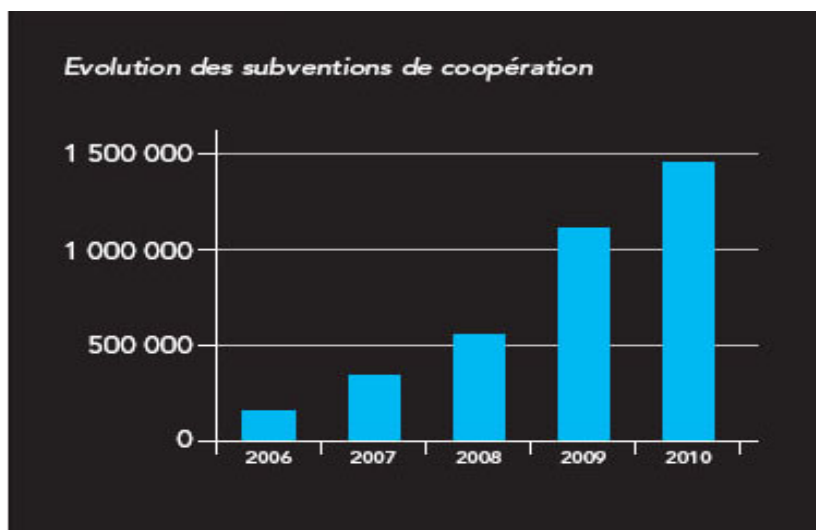
- Le Renforcement de capacités (Gouvernance locale et technicité locale) par les rencontres, débats et formations
- Le développement d'infrastructures et moyens locaux (subventions, dons)
- L'implication des populations par la sensibilisation

Des résultats concrets

Depuis 2006, le SIAAP a multiplié ses interventions en signant 19 accords de coopérations et 5 nouveaux projets sont en cours d'évaluation.



Les subventions accordées aux projets ont dépassé le million d'euro en 2009 et vont encore progresser de 20 % en 2010.



En 2009, 350 000 personnes ont bénéficié d'une amélioration :

- par la construction de latrines (scolaires, hospitalières), de réseaux d'évacuation des eaux, des ouvrages de traitement, de puits ou de matériel de sécurité, d'analyse des eaux.
- par la création d'emploi ou activité économique (responsables assainissement auprès des municipalités, fabrication de savon, emploi de maçonnerie pour construire les puits et les entretenir)
- par des formations professionnelles sur l'assainissement (risques, gestion, analyse en laboratoire, cartographie, construction...)
- par la sensibilisation (maladies hydriques, hygiène)

Contacts : relations.internationales@siaap.fr